

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

* Désignation commerciale **FIS HT II 300 T ton pierre**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Weinhalde 14-18
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 (CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07

* Mention d'avertissement

Danger

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS HT II 300 T ton pierre

Date de révision: 03.11.2017

Version: 3.0 /fr



Remplace la version du: 12.05.2017

Date d'impression: 03.11.2017

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

ciment portland, diméthacrylate de tétraméthylène, méthacrylate de 2-hydroxypropyle, peroxyde de dibenzoyl

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé

Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
ciment portland	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	10.0 – 25.0 pds %
diméthacrylate de tétraméthylène	No. CAS: 2082-81-7 No.-CE: 218-218-1 No. REACH: 01-2119967415-30	Skin Sens. 1; H317	10.0 – 25.0 pds %
méthacrylate de 2-hydroxypropyle	No. CAS: 27813-02-1 No.-CE: 248-666-3 No. REACH: 01-2119490226-37	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	2.5 – 10.0 pds %
éthylène-glycol	No. CAS: 107-21-1 No.-CE: 203-473-3 No.-Index: 603-027-00-1 No. REACH: 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	< 2.5 pds %

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
peroxyde de dibenzoyle	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0 No. REACH: 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 2.5 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- * Conseils généraux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- * En cas d'inhalation EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- * En cas de contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- * En cas de contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- * En cas d'ingestion En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- * Symptômes Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible
- Un traitement médical spécial Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- * Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre d'extinction
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

* Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

* Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

* Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

* Autres indications sur la lutte contre les incendies

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.
Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

* Précautions individuelles

Veiller à la bonne aération des locaux.
Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

* Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

* Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement.
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

* Référence à d'autres paragraphes

Voir section 8.
Evacuation: voir rubrique 13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- * Conseils pour une manipulation sans danger Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Attention: Lors de l'usinage à l'état durci produite poussière.
- * Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- * Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Stocker conformément à la réglementation locale.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- * Indications concernant les stockages en commun À observer: Directives nationales

Classe de stockage (Allemagne) 10–13 (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite
Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

éthylène-glycol

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
20	52	40	104	vapeur; Risque de pénétration percutanée.	84	25	20

Source: 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
52	20	104	40	Peau	2000/39	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

peroxyde de dibenzoyl

France

Valeur à long terme / mg/m ³	FT n°	Source
5	33	100

Source: 100 – données de l'entreprise

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.
Protection des mains	inutile dans les conditions normales d'utilisation
Matière appropriée:	Caoutchouc butyle, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NBR (Caoutchouc nitrile)
Matière non-appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Epaisseur de la matière:	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Temps de pénétration:	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Remarque:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure!
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

* Forme	Pâte
Couleur	blanc
* Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm³]	1,7 – 1,9
Température:	20 °C
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
* Auto-inflammabilité	négligeable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	90 – 150
Température:	20 °C
* propriétés explosives	négligeable
* Risque d'explosion.	négligeable
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité relative de vapeur non déterminé
(air=1)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

* Décomposition thermique Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

* Stabilité chimique Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

* Réactions dangereuses Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

* Conditions à éviter Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Non applicable.

10.6 Produits de décomposition dangereux

* Produits de décomposition dangereux Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

ciment portland

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	test Limit à 2000 mg / kg	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m ³	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	Irritant(e)
Irritation oculaire	Irritant(e)
Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets cancérogènes	Non applicable.
Mutagenèse	Non applicable.
Toxicité pour la reproduction	Non applicable.
Effet caustique	Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Tetramethylen dimethacrylate

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3000	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.
Irritation oculaire	légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.
Sensibilisation	Produit sensibilisant par contact avec la peau
Effets cancérogènes	Ne contient pas de composé listé comme cancérogène
Mutagenèse	Non applicable.

Toxicité pour la reproduction Non applicable.

Effet caustique Non applicable.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 – données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	OCDE 401 Limit Test.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée Pas d'irritation de la peau

Type de mesure OCDE Ligne directrice 404

Irritation oculaire irritant

Type de mesure OCDE 405

Sensibilisation Produit sensibilisant par contact avec la peau

Effets cancérogènes Non applicable.

Mutagenèse Non applicable.

Remarque OECD 471 (Ames Test) / OECD 476.

Toxicité pour la reproduction Non applicable.

Remarque OCDE 422

Effet caustique Non applicable.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

éthylène-glycol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
5840	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3500	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 5	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	Pas d'irritation de la peau
Irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation	non sensibilisant.
Effets cancérogènes	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagenèse	Non applicable.
Toxicité pour la reproduction	Non applicable.
Effet caustique	Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Voie d'exposition	Organes concernés	Effets spécifiques	Source
	Ingestion	Nocif pour les reins en cas d'ingestion.	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100
	Contact avec la peau	Risque d'endommager les reins en cas de contact avec la peau.	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

peroxyde de dibenzoyl

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
24300	CL50	rat	(poussières)	100

Source: 100 – données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

* Autres données (chapitre 11.) Le produit n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Composants dangereux
ciment portland

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Biodégradabilité Non applicable. (inorganique)

Tetramethylen dimethacrylate

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
32,5	CL50	DIN 38412	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
9,79	EC50	Scenedesmus capri-cornutum (algue d'eau douce)	OCDE Ligne directrice 201	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
7,51	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Biodégradabilité Facilement biodégradable.

Dégradabilité aisée

méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
493	CL50	Leuciscus idus(Ide)	DIN 38412	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 130	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 97,2	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
24,1	NOEC	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	21 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Biodégradabilité Facilement biodégradable.

Dégradabilité aisée

éthylène-glycol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
72860	CL50	Tête de boule	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 6500	EC50	Selenastrum capricornutum	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (poisson) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
15380	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	7 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
8590	NOEC	7 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Biodégradabilité 90 – 100 %

Dégradabilité aisée

peroxyde de dibenzoyl

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	CL50	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,11	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	EC50	72 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

12.2 Persistance et dégradabilité

* Mécanisme d'élimination et de répartition Le produit n'a pas été testé.

* Elimination dans les stations d'épuration Le produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

* Bioaccumulation Le produit n'a pas été testé.

* Coefficient de bioconcentration (BCF) Le produit n'a pas été testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement

Aucune donnée disponible

Mobilité

Mobilité:

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

* Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément aux Directives n° 67/548/CEE ou CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

12.6 Autres effets néfastes

* Information supplémentaire sur l'écologie

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

* Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Vider les restes.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
Produit (Mortier et Durcisseur)
200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
matériau durci et cartouches complètement pressés
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H

H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque

Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Dam.: Lésions oculaires graves
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Acute Tox.: Toxicité aiguë
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.
Org. Perox.: Peroxyde organique
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Dam. 1; H318	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.